

**Arrêté DAJI/AP/2021/n°13
Portant prorogation du mandat des
membres du Conseil de l'IAE**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu les statuts de l'Institut d'Administration des Entreprises,

Considérant le terme du mandat de l'ensemble des membres du Conseil de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) d'Aix-Marseille Université à la date du 11 décembre 2021,

Considérant le déroulement concomitant des élections des représentants usagers aux Conseils centraux d'AMU,

Considérant les contraintes inhérentes au cursus des étudiants ayant une incidence sur leur présence dans les locaux de l'Institut d'Administration des Entreprises d'Aix-Marseille,

Considérant la procédure en cours tendant à modifier les statuts de l'IAE,

Considérant la continuité de service,

ARRÊTE

Article 1 :

Le mandat de l'ensemble des membres du Conseil de l'Institut d'Administration des Entreprises d'Aix-Marseille (IAE) est prorogé jusqu'à l'élection des nouveaux membres.

Article 2 :

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers de l'IAE et est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 3 :

Le Directeur de l'IAE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 7 décembre 2021




Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université